

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Octobre 2017.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 27 – REPRESENTES : 2.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : M. FLIPPOT Jacky (pouvoir à M. Jean-Michel BUF) et M. RICARDEAU James (pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mesdames Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

**OBJET** : *Redevance pour la mise à disposition d'emplacements de voirie- 2018.*

N° 2017 / 10 / 06

*Vu la loi du 10 Juillet 2000 relative à la sécurité des transports de fonds,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux du 11 Octobre 2017.*

*Considérant les occupations de certaines banques blinoises, à titre privatif, d'emplacements de voirie (places de stationnement, portions de voirie, trottoirs...),*

*Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit le tarif de redevance par emplacement de voirie mis à disposition des établissements bancaires pour sécuriser les opérations de transports de fonds, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 :*

| NOM DU TARIF  | Tarifs 2018 |
|---|-------------|
| Redevance pour mise à disposition d'emplacement de voirie | 413,00 €    |

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 31 Octobre 2017,  
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20171026-CM-2017-10-06-  
DE  
Date de télétransmission : 31/10/2017  
Date de réception préfecture : 31/10/2017

